

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 17 avril 2019 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière d'avril 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Julie Morin (quitte à 22 h 05)	Lac-Mégantic
Ghislain Breton (arrivé à 19 h 36)	Lambton
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
France Bisson	Saint-Sébastien
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement est présent.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Messieurs Claude Roy, maire de la Municipalité de Marston, Jean-Luc Fillion, maire de la Municipalité de Saint-Romain et Mario Lachance, maire de la Municipalité de Stornoway sont absents.

## 1.0

### QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

## 2.0

### ORDRE DU JOUR

Il est demandé que le point 16.6 PROGRAMME DE SUBVENTION RÉNORÉGION, DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS soit reporté.

Il est demandé que les points suivants soient ajoutés :

9.13 MODIFICATION DU PORTAIL GMR POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES AUX FINS DE LA COMPENSATION 2019

Point 19.0 VARIA :

- Cannabis

**2019-70****ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2019
- 6.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 **AMÉNAGEMENT**
  - 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
  - 8.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
  - 8.3 DEMANDE D'APPUI – DEMANDE DE MORATOIRE SUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS, AGRICULTURE EN ZONE 0 - 2 ANS DE LA PLAINE INONDABLE
  - 8.4 AIDE FINANCIÈRE DU MAPAQ, PROGRAMME TERRITOIRES – PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES
- 9.0 **ENVIRONNEMENT**
  - 9.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
  - 9.2 AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE : RIVIÈRE SANS NOM, COURCELLES
  - 9.3 AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE : BRANCHES MARTEL, WOBURN

- 9.4 AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE : RUISSEAU ST-JOSEPH, WOBURN
  - 9.5 RECOMMANDATIONS DU CCE - LISTE DES PROJETS DES DEMANDES AU FONDS BASSIN VERSANT
  - 9.6 ADHÉSION – DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE
  - 9.7 RECYCLAGE DE LA TUBULURE ACÉRIQUE – RÉGIME DE COMPENSATION
  - 9.8 ATELIER DE TRAVAIL – PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
  - 9.9 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019 – SANITAIRE LAC-MÉGANTIC
  - 9.10 DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2019
  - 9.11 FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
  - 9.12 ENGAGEMENT AGENT DE SENSIBILISATION – BRIGADE VERTE
  - 9.13 MODIFICATION DU PORTAIL GMR POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES AUX FINS DE LA COMPENSATION 2019
- 10.0 **TRANSPORT**
- 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
  - 10.2 TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2019
  - 10.3 TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2019
- 11.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
- 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
  - 11.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 11.3 CESSION DE BIENS – NOMINATION D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF
  - 11.4 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ INCENDIE

**12.0 SERVICE D'ÉVALUATION**

12.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

**13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)**

13.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

13.2 CRÉNEAU BOIS

13.3 ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

13.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

13.5 ENGAGEMENT – ANIMATEURS OTJ

13.6 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

**14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

**15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES**

15.1 DEMANDE D'APPUI - MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

15.2 ENGAGEMENT AGENT DE BUREAU – GESTION DOCUMENTAIRE

15.3 MICRORÉSEAU D'HYDRO-QUÉBEC

15.4 AUTORISATION – PROGRAMME DE SOINS PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE (TECHNIQUE AMBULANCIÈRE)

15.5 RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT

**16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

16.1 COMPTES À PAYER

16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS 2019

16.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE

- 16.4 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ACHAT LOCAL
- 16.5 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DU TRÉSORIER – ÉLECTIONS 2017
- 16.6 PROGRAMME DE SUBVENTION RÉNORÉGION, DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- COGESAF
- COBARIC
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- Ressourcerie du Granit
- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse
- Comité voie de contournement
- Comité 2025

18.0 **PROJET ÉOLIEN**

- 18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 **VARIA**

- Cannabis

20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

---

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

**SUIVI DES RÉUNIONS**

- **Cable Axion**
  - Accusé réception de notre résolution concernant la demande au sujet du programme « Familles branchés ». Préfère offrir un autre forfait qui est selon eux plus avantageux que ce programme.
- **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**
  - Annonce une aide financière pouvant atteindre la somme de 61 568 \$ pour notre projet intitulé : « Appui à un projet d'implantation et de développement d'une coopérative de producteurs acéricoles ».
- **Transport Québec**
  - Décision suite à la demande de reprise de responsabilité du chemin Franceville et de la rue Chesham. Le MTQ ne juge pas justifiée l'intégration de ce réseau au réseau routier supérieur.

## SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- Les MRC de l'Estrie travaillent en collaboration et lancent une enquête afin de connaître l'opinion des personnes retraitées, âgées entre 55 et 70 ans, sur les enjeux d'un retour ou non sur le marché du travail.
- Communiqué de presse « Février le mois de tous les records ». Février a dépassé et de loin les estimations alors que la production est de 29 % supérieure à ce qui avait été prévu. Le givre peu présent et les vents soutenus ont permis de faire tourner les palmes sans trop d'interruptions.
- Invitation « La culture du Granit se dévoile ». Venez découvrir les programmations des diffuseurs de la région, le 11 avril 2019, à la Scène Desjardins de la salle Montignac.
- Communiqué de presse annonçant la programmation de la première édition du Festival des cinémas du monde sur la route de Mégantic.
- Semaine de l'intergénération de la MRC du Granit ; un grand merci à tous les organisateurs de l'édition 2019, ce fut un plaisir de vous entendre partager votre expérience lors de la soirée reconnaissance.
- Grand rassemblement stratégique loisir de la MRC du Granit ; pour l'occasion plus de 60 personnes représentant les 20 municipalités du territoire étaient présentes afin de partager leur opinion sur les besoins et les idées reçues depuis le début de cet exercice, il y a maintenant près d'un an.
- Conférence sur les espèces aquatiques envahissantes organisée par Rémi Morin, ouvert à tous, en particulier les représentants des municipalités et des associations de lac et de pêcheurs.

## COURRIER

### ➤ **Comité Vitalité Lambton**

- Le comité Vitalité Lambton se fait un plaisir de vous inviter à devenir partenaire du Salon Commerçants et Artisans de Lambton. Cet événement régional se déroulera du 3 au 5 mai prochain.

### ➤ **Commission de protection du territoire agricole**

- Tenue d'une rencontre publique relativement au dossier 417656, municipalité de Nantes, le 10 avril 2019, à 13 h 15 à l'hôtel Delta Sherbrooke.
- Annulation de la rencontre publique relativement au dossier 417656, municipalité de Nantes, suite au désistement quant à la demande d'autorisation et procède à la fermeture du dossier.
- Tenue d'une rencontre publique relativement au dossier 419082 – 9047-7480 Québec Inc., municipalité de Lac-Drolet, le 11 avril 2019, à 9 h 45 à l'hôtel Delta Sherbrooke.

### ➤ **EDFrenouvelables**

- Le parc éolien Saint-Robert-Bellarmin est fier de contribuer, avec un montant de 1000 \$, à notre projet d'acquisition d'outils de sensibilisation pour la prévention incendie.

### ➤ **Fédération Québécoise des Municipalités**

- Dévoilement de la *Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM*, en présence de la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Isabelle Charest. La FQM vous invite vivement à vous inspirer de sa Politique d'égalité et de parité pour poursuivre vos démarches visant à favoriser l'engagement des femmes en politique municipale.

### ➤ **L'Echo de Frontenac**

- Annonce leur prochain Cahier emplois « La région de Mégantic m'appelle ! » pour le mois d'avril. Offre la possibilité d'y réserver notre espace publicitaire.

### ➤ **Luc Berthold, Député de Mégantic-L'Érable**

- Félicitations à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la construction de la nouvelle bâtisse de la MRC, pour le prix reçu lors du Gala excellence Cecobois.

- **Maison du Granit**
  - Demande de commandite et résolution d'appui de la municipalité de Lac-Drolet dans le cadre de l'organisation de l'événement « Bal en blanc » afin de souligner les 30 ans d'existence de la Maison du Granit.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
  - Un montant de 52 387 \$ sera déposé dans le cadre de l'Aide financière liée à la légalisation du cannabis.
- **Ministère de la Sécurité publique**
  - Demande de transmettre notre rapport d'activité pour l'année financière 2018 d'ici le 31 mars 2019.
- **Ministre des Transports**
  - Accorde la somme de 100 000 \$ pour l'exploitation d'un service de transport collectif sur notre territoire.
- **MRC d'Antoine-Labelle**
  - Résolution no. MRC-CA-14868-02-19 ; appui à la MRC de la Jacques-Cartier dans sa demande auprès du ministère de la Sécurité publique afin que celui-ci applique son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC, et ce, dans le cadre du programme de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI).
- **MRC de Beauce-Sartigan**
  - Adoption du règlement no. 2004-71-36 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de créer une affectation de conservation sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.
- **MRC de Drummond**
  - Appui à la résolution de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la lutte contre les changements climatiques et la demande aux MRC de poursuivre la mise en œuvre d'initiative permettant d'accélérer la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.
  - Appui à la MRC de la Jacques-Cartier dans sa demande auprès du ministère de la Sécurité publique afin que celui-ci applique son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées sont remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC, et ce, dans le cadre du programme de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI).
- **MRC de L'Érable**
  - Demande au MELCC d'inclure l'intégralité des coûts de collecte et transport et de conditionnement et traitement de la récupération de tubulure acéricole dans le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.
- **MRC Haut-Richelieu**
  - Résolution no. 15490-19 ; appuie les démarches de l'UPA Haut-Richelieu afin que le gouvernement du Québec décrète un moratoire sur l'application des dispositions qui interdisent l'agriculture en zone 0-2 ans.
- **MRC des Sources**
  - Reconduit pour l'année 2019 le soutien financier à la Route des Sommets par une contribution financière de 3 000 \$.
- **Municipalité de Frontenac**
  - Résolution no. 2019-061 ; demande de création d'une nouvelle zone mixte afin de permettre la mise en place d'un bâtiment de condos commerciaux et industriels.
- **Municipalité de Lambton**
  - Demande d'avis de conformité du règlement no. 18-476 qui a pour but de permettre à l'entreprise Lacroix Sport d'agrandir son aire d'entreposage.
- **Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**
  - Résolution no. 2019-03-40 ; appui à la FQM dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de taxe sur l'essence.

- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
  - Résolution no. 2019-03-54 ; adoption du rapport du plan de mise en œuvre, année 1 (2018), du schéma de couverture des risques incendies.
- **Municipalité de Saint-Sébastien**
  - Entrée en vigueur des règlements no. 13-2018 et no. 14-2018 modifiant le plan d'urbanisme no. 07-2010 et le règlement de zonage no 08-2010 afin d'inclure des lots à la zone Agroforestière type 1.
- **Mutuelle des municipalités du Québec**
  - Offre à l'attention des membres du conseil municipal d'une solution conçue spécifiquement pour la protection du monde municipal contre les cyberattaques, « l'assurance des cyberrisques ».
- **Services Canada**
  - Appel de propositions dans le cadre de la Transition « Vers un chez-soi » pour l'investissement des fonds résiduels au Québec « Itinérance dans les collectivités rurales et éloignées » (ICRÉ). Date limite pour le dépôt des demandes : 29 mars 2019, 23 h 59 (HNE)
- **Transport Québec**
  - Invitation à la présentation de la programmation des chantiers routiers 2019-2021 le 14 mai 2019, 13 h 30, à la salle Sommet étoilé.
- **Théâtre des petites lanternes**
  - Invitation à la soirée-bénéfice dans le cadre de leurs 20 ans, mardi 26 mars, 17h30, O Chevreuil, 62 rue Wellington Nord, Sherbrooke.
- **Ville de Lac-Mégantic**
  - Invitation à une conférence sur l'électrification des transports le jeudi 28 mars, à la salle Bestar du Centre sportif Mégantic.
  - Consultation en ligne « Le mois à cœur ouvert » afin d'entendre les opinions, les souhaits et les priorités de tous leurs citoyens.

## REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express – Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Quorum
- VVS Express

5.0

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2019

**2019-71**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2019**



Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.0

### SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Aucun sujet n'est traité.

## 7.0

### BONS COUPS

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne l'ouverture du St-Hubert plus tôt cette semaine.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne que l'Association du baseball mineur de Lac-Mégantic a reçu 123 000 \$ de l'organisation des Blue Jays dans le cadre du programme *Field of Dream*. À cela s'ajoutent 75 000 \$ de la SADC région Mégantic, 75 000 \$ du gouvernement du Québec et 30 000 \$ provenant de commanditaires et de la communauté qui permettront d'effectuer des travaux d'éclairage, des changements des clôtures et l'acquisition d'un tableau indicateur pour le terrain baseball des A'S.

Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, mentionne que vendredi dernier s'est tenue la soirée reconnaissance des bénévoles à laquelle madame Audrey Marcotte, lauréate du prix Gilles-Poulin dans la catégorie relève et monsieur Jacques Côté, lauréat de la catégorie émérite ont été remerciés.

Monsieur Guy Brousseau, maire de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, mentionne que le brunch annuel des élus de Woburn a eu lieu le 7 avril dernier auquel la visite de la préfet a été appréciée. Les dons amassés lors de cet événement iront au service d'animation estivale.

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité d'Audet, invite les citoyens à participer, le 17 mai prochain, à la course Audet la nuit.

### **MONSIEUR GHISLAIN BRETON, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON, SE JOINT À LA RENCONTRE.**

Je mentionne aux maires le [vidéo](#) mis en ligne par le Parc du Mont-Mégantic mettant en valeur la beauté des paysages nocturnes et diurnes entourant la montagne qui abrite l'Observatoire du Mont-Mégantic ainsi que la première Réserve internationale de ciel étoilé au monde. Le vidéo est présenté aux maires. Des discussions ont lieu au niveau du fait que la promotion de la Réserve internationale de ciel étoilé doit être remise de l'avant dans la MRC du Granit.

8.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

## 8.1

### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.2

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA**

Aucune rencontre n'a eu lieu. Une rencontre est prévue pour le mois de mai.

8.3

---

**DEMANDE D'APPUI – DEMANDE DE MORATOIRE SUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS, AGRICULTURE EN ZONE 0 - 2 ANS DE LA PLAINE INONDABLE**

Les maires décident de ne pas appuyer cette résolution.

8.4

---

**AIDE FINANCIÈRE DU MAPAQ, PROGRAMME TERRITOIRES – PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES**

Je rappelle aux maires qu'en novembre 2018 une demande d'aide financière a été acheminée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre du Programme territoires – priorités bioalimentaires. J'informe les maires que la MRC a reçu la confirmation du financement pour un montant de 61 568 \$ pour une ressource, soit monsieur Jean-Pierre Bellegarde afin de contribuer au développement de la filière acéricole tel que prévu au Plan d'aménagement de la zone agricole de la MRC.

9.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

9.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

Messieurs Patrice Gagné et Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford et président du comité consultatif environnement, font un suivi de la rencontre du 2 avril dernier. Monsieur Denis Lalumière informe les maires qu'en ce qui a trait à l'entretien de cours d'eau sur des propriétés de producteurs agricoles, les frais d'ingénieurs ne seront plus couverts par la MRC, ces derniers ayant droit à une subvention par le MAPAQ.

9.2

---

**AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE : RIVIÈRE SANS NOM, COURCELLES****2019-72****AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE : RIVIÈRE SANS NOM, COURCELLES**

ATTENDU QU'une accumulation de sédiments au niveau de la propriété exploitée par Monsieur André Drouin, lot 4 023 506, gêne l'écoulement d'un cours d'eau tributaire de la rivière aux Bluets, ci-après nommé « cours d'eau »;

ATTENDU QUE les propriétaires, Mme Suzanne Fleury et M. Alain Lauzier, appuient la démarche de M. Drouin et ont donné leur accord à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE ce mauvais écoulement pose problème au drainage des terres en culture, en plus de perturber lors des périodes de forte crue, la chaussée du 8<sup>e</sup> rang Sud, perturbe la circulation et endommage cette infrastructure;

ATTENDU QU'un entretien par creusage permettrait de rétablir l'écoulement du cours d'eau et l'égouttement des parcelles avoisinantes;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité de Courcelles et le coordonnateur à la gestion des cours d'eau à la MRC du Granit recommandent de réaliser l'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une résolution du conseil municipal de Courcelles donnant son accord envers le projet et qui spécifie que lesdits travaux seront faits par le propriétaire et à ses frais;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit délivrer une autorisation préalablement à la réalisation des travaux projetés;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif en environnement de la MRC ont analysé le projet et recommandent au conseil des maires d'approuver les travaux demandés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau dans la Municipalité de Courcelles.

QUE M. Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau à la MRC du Granit soit autorisé à signer la demande d'entretien et à la déposer au MELCC.

QUE la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'obtention des autorisations requises du MELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.3

AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE : BRANCHES MARTEL, WOBURN

#### 2019-73

**AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE : BRANCHES MARTEL, WOBURN**

ATTENDU QU'une accumulation de sédiments de deux petits tributaires du ruisseau Martel (branches 1 et 2), ci-après nommés « les cours d'eau », au niveau du lot 5 206 805 gêne l'écoulement. Les coordonnées géographiques (DMS) de l'accumulation de sédiments pour la branche 1 sont : 45°23'56,24''N et 70°52'44,14''O (Amont); 45°23'59,39''N et 70°52'40,01''O (Aval). Les coordonnées géographiques (DMS) de l'accumulation de sédiments pour la branche 2 sont : 45°23'50,02''N et 70°52'40,57''O (Amont); 45°23'56,00''N et 70°52'37,82''O (Aval);

ATTENDU QUE ces mauvais écoulements posent problème au drainage des terres en culture exploitées par Alain Desautels (lot 5 206 825, propriété de Fourrages Megantic S.E.N.C);

ATTENDU QU'un entretien par creusage du tiers inférieur permettrait de rétablir l'écoulement des cours d'eau et l'égouttement des parcelles avoisinantes;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité Saint-Augustin-de-Woburn et le coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC du Granit recommandent de réaliser l'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une résolution du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Woburn donnant son accord envers le projet et qui spécifie que lesdits travaux seront faits par les propriétaires et à leurs frais;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit délivrer une autorisation préalablement à la réalisation des travaux projetés;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif en environnement de la MRC ont analysé le projet et recommandent au conseil des maires d'approuver les travaux demandés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau dans la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn.

QUE M. Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau à la MRC du Granit soit autorisé à signer la demande d'entretien et à la déposer au MELCC.

QUE la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'obtention des autorisations requises du MELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.4

AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE : RUISSEAU ST-JOSEPH, WOBURN

#### **2019-74**

**AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE : RUISSEAU ST-JOSEPH, WOBURN**

ATTENDU QU'une accumulation de sédiments du ruisseau St-Joseph, ci-après nommé « cours d'eau », au niveau des lots 5 206 808 et 5 205 825 gêne son écoulement. Les coordonnées géographiques (DMS) de l'accumulation de sédiments sont : 45°23'33,49''N et 70 °52'7,49''O (Amont); 45°23'50,76''N et 70°52'11,72''O (Aval);

ATTENDU QUE ce mauvais écoulement pose problème au drainage des terres en culture exploitées par Alain Desautels (lot 5 205 825, propriété de Fourrages Megantic S.E.N.C) et par Mathieu Barbeau (lot 5 206 808, propriété de Johane Godbout);

ATTENDU QU'un entretien par creusage du tiers inférieur permettrait de rétablir l'écoulement du cours d'eau et l'égouttement des parcelles avoisinantes;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité Saint-Augustin-de-Woburn et le coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC du Granit recommandent de réaliser l'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une résolution du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Woburn donnant son accord envers le projet et qui spécifie que lesdits travaux seront faits par les propriétaires et à leurs frais;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit délivrer une autorisation préalablement à la réalisation des travaux projetés;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif en environnement de la MRC ont analysé le projet et recommandent au conseil des maires d'approuver les travaux demandés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau dans la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn.

QUE M. Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau à la MRC du Granit soit autorisé à signer la demande d'entretien et à la déposer au MELCC.

QUE la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'obtention des autorisations requises du MELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5

RECOMMANDATIONS DU CCE - LISTE DES PROJETS DES DEMANDES AU FONDS BASSIN VERSANT

**2019-75**

**RECOMMANDATIONS DU CCE - LISTE DES PROJETS DES DEMANDES AU FONDS BASSIN VERSANT**

ATTENDU QUE l'Association pour la protection du lac Elgin (APLE), en collaboration avec l'Association des riverains du lac Aylmer, la Municipalité de Stratford et l'UPA, a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Implantation d'un dispositif de recherche en milieu agricole (Bandes riveraines filtrantes) - Démonstration »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton, en collaboration avec l'Association des riverains du Grand Lac-St-François Secteur sud, a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Enviro-Rives 2019 »;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Miles (APEL3M) a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Agissons pour la santé du lac Trois-Miles »;

ATTENDU QUE l'Association des riverains du lac Thor a déposé au fonds bassin versant de la MRC une demande d'aide financière pour leur projet « Identification et évaluation des apports en phosphore au lac Thor »;

ATTENDU QUE ces projets cadrent avec les objectifs de notre fonds bassin versant;

ATTENDU QUE notre comité consultatif environnement a analysé ces demandes et recommande de participer au financement de ces projets;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accorde une aide financière aux projets suivants :

Mun	Promoteur (s)	Nom du projet	Résumé	Coût total du projet	Montant recommandé par le CCE
STRATFORD	Association pour la protection du lac Elgin (APLE) en collaboration avec l'Association des riverains du lac Aylmer, la Municipalité de Stratford et l'UPA	Implantation d'un dispositif de recherche en milieu agricole (Bandes riveraines filtrantes) - Démonstration	Implanter un dispositif de recherche, en bandes riveraines, sur les terres d'un producteur agricole de Stratford, soit une bandes riveraine filtrante ( $\pm$ 500 arbres à planter) en milieu agricole pouvant à terme être récoltée. Ce dispositif sera un lieu de sensibilisation et de démonstration pour le transfert de connaissances auprès des producteurs locaux et de la MRC. Les travaux seront suivis de deux journées de démonstration organisée pour les producteurs de Stratford et de la MRC du Granit. Le maître d'oeuvre sera monsieur Benoît Truax, chercheur et directeur général de la Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons de l'Est.	10 000 \$	5 000 \$
LAMBTNO	Municipalité de Lambton en collaboration avec l'Association des riverains du Grand Lac-St-François Secteur sud	Enviro-Rives 2019	Sensibiliser et conseiller les riverains dont la bande riveraine s'avère toujours non conforme au Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau 2008-14 et exiger la conformité. Réévaluer la situation des cas de non-conformité identifiés lors de la caractérisation des cours d'eau menée avec la MRC et poursuivre cette caractérisation. Le but est d'évaluer l'état des cours d'eau et cibler les problématiques reliées aux cas de non-conformité de cause anthropique ou naturelle.	11 060 \$	5 000 \$

Mun	Promoteur (s)	Nom du projet	Résumé	Coût total du projet	Montant recommandé par le CCE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON	Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Trois-Milles (APEL3M)	Agissons pour la santé du lac Trois-Milles	Accompagner la Municipalité dans la conformité des bandes riveraines toujours non conformes au RCI 2008-14. Accompagner les riverains dans la conformité, ainsi que dans des pratiques de contrôle du ruissellement et des plantes exotiques envahissantes. Installation de panneaux informatifs favorisant l'adoption de comportements écoresponsables. Ajout de bouées pour mieux délimiter les zones de vitesse réduite. Distribution et/ou création de matériel de sensibilisation dont un dépliant à l'attention des nouveaux propriétaires et ceux qui louent leur propriété. Rencontres individuelles de divers utilisateurs du lac pour les sensibiliser. Suivi ponctuel de la qualité de l'eau dans certains tributaires, identification de plantes exotiques envahissantes et de zones d'érosion en vue d'apporter des améliorations.	22 900 \$	5 000 \$
STRAFORD	Association des riverains du lac Thor	Identification et évaluation des apports en phosphore au lac Thor	Réaliser l'inventaire et la délimitation des colonies de plantes aquatiques et la reconnaissance des espèces exotiques et/ou envahissantes. Caractérisation détaillée de l'affluent principal du lac, le ruisseau Leblanc, incluant le suivi du phosphore. Réalisation de ses deux mandats par le RAPPEL. Sensibilisation des riverains à l'importance des plantes aquatiques indigènes pour la santé d'un lac et des dangers reliés à l'implantation et à la prolifération des plantes aquatiques envahissantes, via des publications dans le journal riverain « Le Huard » et la distribution de matériel d'information aux riverains.	9 595 \$	5 000 \$
<b>Total</b>				<b>53 555 \$</b>	<b>20 000 \$</b>

QUE le financement de ces projets soit conditionnel à la réception des résolutions d'appui de toutes les municipalités concernées.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame la secrétaire-trésorière pour signer le protocole d'entente nécessaire à la réalisation de ces projets.

QUE ces montants soient pris à même les sommes disponibles au budget de l'environnement pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6

---

ADHÉSION – DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE

**2019-76**

**ADOPTION DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE CITOYENNE D'URGENCE CLIMATIQUE**

ATTENDU QUE des citoyens du territoire de la MRC du Granit ont interpellé la MRC du Granit en lien avec l'adoption de la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique;

ATTENDU QUE la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique vise entre autres à dénoncer l'empreinte écologique dont le Canada serait particulièrement touché avec certains impacts allant jusqu'à deux fois plus importants que prévu;

ATTENDU QUE l'adhésion à la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique implique des actions concrètes pour la réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre et une transition vers une société carboneutre;

ATTENDU QUE les préoccupations environnementales sont au coeur des discussions et interventions de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit s'engage à poursuivre ses initiatives en matière de réduction de gaz à effet de serre en adhérant et adoptant la déclaration d'urgence climatique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités du territoire les invitant à faire adopter la déclaration d'urgence climatique par chacun de leur conseil municipal.

QUE la présente résolution représente l'occasion pour chacune des municipalités à examiner leurs impacts et sur les changements climatiques et les gestes à poser pour les limiter.

QUE le conseil des maires mandate son comité consultatif environnement pour produire une liste de recommandations quant aux gestes potentiels à poser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7

---

RECYCLAGE DE LA TUBULURE ACÉRIQUE – RÉGIME DE COMPENSATION



**2019-77****APPUI - RECYCLAGE DE LA TUBULURE ACÉRICOLE – RÉGIME DE COMPENSATION**

ATTENDU QUE le Québec est un chef de file mondial dans la production de sirop d'érable avec plus de 44 millions d'entailles et 13 500 acériculteurs;

ATTENDU QUE la MRC du Granit dispose d'un territoire rural à forte concentration agricole où l'acériculture occupe une place très importante dans l'économie locale, comptant environ 5 385 000 entailles, représentant un total de 3 590 tonnes de tubulure acéricole;

ATTENDU QUE la durée de vie d'une tubulure acéricole varie entre 10 et 15 ans et qu'elle doit donc être remplacée à cette échéance;

ATTENDU QUE selon les estimations, entre 240 et 360 tonnes de tubulure seraient générées chaque année dans la MRC du Granit et possiblement jusqu'à 3 000 tonnes pour l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE la tubulure acéricole désuète se retrouve souvent en amas dans les boisés des acériculteurs ou envoyée à l'enfouissement puisque la gestion de fin de vie utile de cet équipement n'a pas été planifiée;

ATTENDU QUE le plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGM) adoptée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) introduit le principe Responsabilité élargie des producteurs (REP) afin de permettre la récupération et la valorisation des matières résiduelles en plus de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer;

ATTENDU QU'en vertu de ce plan d'action, le MELCC a adopté, en 2011, le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (Q-2, r. 10);

ATTENDU QUE ce règlement vise à assujettir certaines matières visées à un remboursement des coûts de collecte et transport, conditionnement et traitement;

ATTENDU QUE le MELCC devait ajouter deux matières par année à la REP afin d'aider les municipalités du Québec à réduire les déchets destinés à l'enfouissement et contrôler les dépenses en lien avec l'application des PGMR;

ATTENDU QU'il existe au Québec au moins deux entreprises en mesure de conditionner et récupérer la tubulure acéricole désuète et que ces entreprises desservent déjà plusieurs régions du Québec, ce qui permet de contribuer à l'économie (circulaire) du Québec tout en améliorant le bilan environnemental;

ATTENDU QUE la MRC du Granit souhaite inclure le recyclage de la tubulure acéricole dans son PGMR visant notamment à réduire l'enfouissement de 18 % d'ici 2020, conformément aux objectifs de la PQGM;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, qui vit les mêmes réalités que la MRC du Granit, a demandé un appui à sa résolution A.R.-03-19-14960;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement de la MRC du Granit a recommandé au conseil des maires d'appuyer la résolution de la MRC de l'Érable;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la MRC de l'Érable dans sa demande au MELCC d'inclure l'intégralité des coûts de collecte et transport, et de

conditionnement et traitement de la récupération de tubulure acéricole dans le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (Q-2, r. 10).

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Sonia Gagné, présidente-directrice générale de Recyc-Québec, à Éco Entreprise Québec ainsi qu'à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8

---

ATELIER DE TRAVAIL – PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Madame le préfet rappelle aux maires l'invitation qui leur a été envoyée pour un atelier de travail le 1<sup>er</sup> mai prochain à compter de 19 heures à la MRC en lien avec l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques. Je rappelle par la même occasion que cette rencontre est pour les maires seulement et que des représentants des UPA du territoire seront aussi présents.

9.9

---

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019 – SANITAIRE LAC-MÉGANTIC

**2019-78**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019 – SANITAIRE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a, par sa résolution 2002-125 déclaré sa compétence en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières résiduelles sur son territoire, incluant les encombrants et matériaux secs, et ce en se prévalant de l'article 678.0.1 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE les municipalités de Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Stornoway et Val-Racine sont assujetties à la compétence de la MRC en cette matière;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est associée à un centre de tri pour assurer le traitement et la mise en marché des encombrants et matériaux secs;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour le tri et la mise en marché des encombrants pour l'année 2019;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires renouvelle l'entente avec Sanitaire Lac-Mégantic pour le tri et la mise en marché des encombrants et matériaux secs pour les municipalités citées au préambule de la présente résolution.

QUE madame la directrice générale soit mandatée pour signer l'entente pour l'année 2019 pour et au nom de la MRC du Granit.

QU'une copie dûment signée de cette entente soit conservée aux archives de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10

---

**DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2019**

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le calendrier de vidange des installations septiques pour l'année 2019. Aucune question par rapport à ce document.

9.11

---

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES****2019-79****ENGAGEMENT – AGENTE DE SENSIBILISATION ET CONSEILLÈRE – PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu des sommes de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes permettant l'embauche d'un agent de sensibilisation et conseiller;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'engagement de madame Pascaline Fanton à titre d'agente de sensibilisation et conseillère – plantes exotiques envahissantes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de madame Pascaline Fanton à titre d'agente de sensibilisation et conseillère – plantes exotiques envahissantes, et ce, à compter du 13 mai 2019 pour une durée de 15 semaines.

QUE son salaire soit celui de la classe B prévu à la grille salariale en tant que saisonnier.

QUE les sommes reliées à son engagement soient prises à même les sommes reçues de la Fondation de la faune du Québec et les sommes prévues aux prévisions budgétaires 2019 au budget environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12

---

**ENGAGEMENT AGENT DE SENSIBILISATION – BRIGADE VERTE****2019-80****ENGAGEMENT AGENTS DE SENSIBILISATION – BRIGADE VERTE**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé une demande de financement au Conseil régional en environnement de l'Estrie (CREE) pour l'embauche de 2 étudiants;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'attend à recevoir prochainement une réponse du CREE;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit procède à l'engagement de monsieur Damir Musaefendic à titre d'agent de sensibilisation – brigade verte pour la saison estivale 2019, et ce, conditionnel à la réception des sommes du Conseil régional en environnement de l'Estrie.

QUE le conseil des maires mandate la directrice générale pour procéder à l'embauche d'un deuxième candidat à titre d'agent de sensibilisation – brigade verte, et ce, conditionnel à la réception des sommes du Conseil régional en environnement de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13

MODIFICATION DU PORTAIL GMR POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES AUX FINS DE LA COMPENSATION 2019

**2019-81**

**COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT AU NIVEAU DES MATIÈRES RECYCLABLES - MODIFICATION DU PORTAIL GMR POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES AUX FINS DE LA COMPENSATION 2019**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a, par sa résolution no 2003-51, déclaré sa compétence en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières recyclables;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a, par sa résolution no 2017-150, déclaré sa compétence en matière de traitement des matières recyclables, à l'exception des matières recyclables industrielles parce qu'elle avait omis de le faire en 2003;

ATTENDU QUE RECYC-QUÉBEC est gestionnaire de la compensation financière de la collecte sélective;

ATTENDU QUE RECYC-QUÉBEC a annoncé une modification du Portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit obligatoirement fournir une résolution prouvant qu'elle détient la compétence pour chacune des municipalités pour lesquelles elle redistribue la compensation;

ATTENDU QUE depuis la déclaration de la compétence de la MRC, en 2003, des municipalités du territoire ont signifié leur retrait alors que d'autres se sont assujetties à ladite compétence;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme à RECYC-QUÉBEC que les municipalités de Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Stornoway, Stratford et Val-Racine font partie de la compétence de la MRC du Granit en matière de planification, gestion, traitement et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières recyclables.

QUE le conseil des maires autorise la MRC du Granit à transmettre les données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 desdites municipalités dans le Portail GMR de RECYC-QUÉBEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 TRANSPORT
----------------

## 10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Aucune rencontre n'a eu lieu. Madame le préfet rappelle la tenue de l'Assemblée générale annuelle le 30 avril prochain.

## 10.2

TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2019**2019-82****TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit offre les services de transport collectif régional depuis 9 ans par le biais de Trans-Autonomie inc.;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, 9 752 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est estimé d'effectuer en 2019, moins de 9 999 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et ce jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pour l'année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC du Granit prévoit contribuer en 2019 pour une somme de 39 229 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers est estimée à 29 491 \$ en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2019 et que les états financiers viendront les appuyer;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au MTQ, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif sur son territoire pour l'année 2019.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit déclare avoir l'intention de réinvestir une partie du surplus accumulé d'un montant de 36 437\$ dans les services de transport collectif régional au cours de l'année 2019 par deux projets pilotes.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Ghislain Héroux de la direction régionale du ministère des Transports ainsi qu'à l'organisme Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

---

 TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2019
**2019-83**
**TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit offre les services de transport collectif régional depuis 9 ans par le biais de Trans-Autonomie inc.;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, 9 752 déplacements ont été effectués par ce service;

CONSIDÉRANT QUE ce nombre ne cesse de croître d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspond à la charte établie selon l'achalandage (nombre de déplacements);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit s'est engagée par les années passées à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements, permettant d'obtenir un montant de 100 000 \$ du MTQ;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile d'estimer le nombre de déplacements pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE si plus de 10 000 déplacements sont effectués en 2019, la MRC du Granit aurait eu droit à une subvention de la part du MTQ d'un montant de 125 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit espère que le nombre des 10 000 déplacements sera dépassé mais qu'elle ne peut en avoir la certitude;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère des Transports du Québec, de lui permettre de déposer une demande d'un budget supplémentaire de 25 000 \$, en cours d'année 2019, de manière à correspondre à l'aide financière prévue à la charte d'achalandage du MTQ, dans le cas où le nombre de déplacements dépasserait celui de 10 000 pour l'année 2019.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Ghislain Héroux de la direction régionale du ministère des Transports ainsi qu'à l'organisme Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------	-------------------------------

11.1

---

 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Madame le préfet fait un suivi de la dernière rencontre qui a eu lieu le 12 avril dernier.

Madame le préfet rappelle la demande d'un maire d'évaluer le coût des services de la Sûreté du Québec. Madame le préfet mentionne aux maires qu'il en a été question lors de la dernière rencontre du comité de sécurité publique et que l'information privilégiée à laquelle les membres ont accès confirme que la MRC du Granit est bien servie par les différents services qu'offrent la Sûreté du Québec et que les résultats au niveau des statistiques le prouvent ainsi que des actions de plus grandes envergures en lien contre la lutte aux stupéfiants par exemple.

11.3

---

**CESSION DE BIENS – NOMINATION D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF****2019-84****CESSION DE BIENS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – NOMINATION D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF**

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec doit se départir de biens saisis qui restent non réclamés suite à leur libération;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit souhaite que ces biens soient remis à un organisme ayant des retombées sur son territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au poste du Granit de la Sûreté du Québec de céder les biens sans maître à l'organisme sans but lucratif « les Scouts de Lac-Mégantic ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

---

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ INCENDIE****2019-85****ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE DE L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Granit est entré en vigueur le 22 septembre 2012 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE la MRC du Granit et les municipalités du territoire ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport annuel au ministère de la Sécurité publique sur les différentes actions mises de

l'avant pour la réalisation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la MRC du Granit pour la période se terminant le 31 décembre 2018;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire pour la période se terminant le 31 décembre 2018.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que le rapport annuel soient transmis au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

### 12.1

#### RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois de mars, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

## 13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

### 13.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un suivi de la dernière rencontre qui a eu lieu le 10 avril dernier. Elle rappelle la tenue de l'Assemblée générale annuelle le 25 avril prochain à Saint-Romain sous forme de 5 à 7. Elle annonce que la date de tombée du prochain appel de projets dans le cadre du Fonds de développement des territoires – structurants est le 13 septembre prochain.

### 13.2

#### CRÉNEAU BOIS

### 2019-86

#### **OBJECTION À LA RELOCALISATION DU CRÉNEAU D'EXCELLENCE SUR LA TRANSFORMATION DU BOIS D'APPARENCE ET COMPOSITE**

ATTENDU QUE le créneau d'excellence sur la transformation du bois d'apparence et composite est issu de la démarche Accord Bois et géré par Service Intégré du Bois (SIB), stratégie gouvernementale du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec;

ATTENDU QUE des arguments favorables avaient permis la relocalisation du créneau Accord Bois à Lac-Mégantic, en 2018;



ATTENDU QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, le bureau de la ressource a été déménagé dans la ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE les activités du bois représentent plus de 60 % de l'activité économique de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE c'est un service offert pour les entreprises de transformation du bois et que ces entreprises sont principalement localisées à l'extérieur du territoire de la ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE les arguments ayant amené la ressource dans la MRC du Granit sont toujours valables, soit entre autres desservir les industries éloignées des grands centres;

ATTENDU QUE la Société de développement économique du Granit s'est objectée, par sa résolution 2019-04-10-04, à la relocalisation du créneau d'excellence sur la transformation du bois d'apparence et composite et demande l'appui de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à Service Intégré du Bois (SIB), de justifier sa démarche de déménager le bureau du créneau d'excellence sur la transformation du bois d'apparence et composite dans la ville de Sherbrooke.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame le préfet pour demander aux MRC de l'Estrie de se mobiliser pour appuyer la MRC du Granit dans une sortie publique expliquant leur objection à la relocalisation du créneau d'excellence sur la transformation du bois d'apparence et composite dans la ville de Sherbrooke.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à Service Intégré du Bois (SIB), aux MRC de l'Estrie, à la Ville de Sherbrooke et au député de Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

**2019-87**

**ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entérine l'engagement de monsieur Xavier Drouin à titre d'étudiant au bureau d'accueil touristique – région de Mégantic, et ce, pour la saison estivale 2019.

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entérine l'engagement de madame Lorie Charrier à titre d'étudiante au bureau d'accueil touristique – région de Mégantic, et ce, pour la saison estivale 2019.

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit entérine l'engagement de madame Audrey Lacroix à titre d'étudiante au bureau d'accueil touristique – région de Mégantic, et ce, pour la saison estivale 2019.

QUE les sommes soient prises à même les sommes reçues d'Emploi-Québec ou à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires 2018 au budget du développement dans le cas d'un refus auprès d'Emploi-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu. Madame le préfet ajoute cependant qu'une rencontre des responsables des services d'animation estivale a eu lieu et que presque toutes les municipalités étaient représentées.

13.5

---

ENGAGEMENT – ANIMATEURS OTJ

**2019-88**

**ENGAGEMENT – ANIMATEUR D'OTJ**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'engagement de monsieur Michaël Hébert à titre d'animateur d'OTJ pour travailler dans les services d'animation estivale du territoire de la MRC du Granit pour la saison estivale 2019.

QUE son salaire soit celui de la Classe C de l'échelle salariale en tant que saisonnier.

QUE les montants liés à son engagement soient pris à même les sommes prévues au budget du loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-89**

**ENGAGEMENT ANIMATRICE D'OTJ – AGENTE AUX SAINES HABITUDES DE VIE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'engagement de madame Mélissa Deschenes à titre d'animatrice d'OTJ – Agente aux saines habitudes de vie et le volet anglais pour travailler dans les services d'animation estivale du territoire de la MRC du Granit pour la saison estivale 2019.

QUE son salaire soit celui de la Classe C de l'échelle salariale en tant que saisonnier.

QUE les montants liés à son engagement soient pris à même les sommes prévues au budget du loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
---------------------------

## 14.1

## RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Une rencontre est prévue le 10 mai prochain.

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES
--------------------------

## 15.1

DEMANDE D'APPUI - MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC  
RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON  
2019-2023**2019-90****APPUI - MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE  
AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, monsieur Luc Berthold et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

---

ENGAGEMENT AGENT DE BUREAU – GESTION DOCUMENTAIRE

**2019-91**

**ENGAGEMENT AGENTE DE BUREAU – GESTION DOCUMENTAIRE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit engage madame Isabelle Lacroix à titre d'agente de bureau à la gestion documentaire à raison de 3 à 4 jours par semaine, afin de continuer la migration des documents de la MRC du Granit vers la nouvelle nomenclature, et ce, à compter du 23 avril 2019 pour une durée de 32 à 35 semaines.

QUE son salaire soit celui de la classe B.

QUE les sommes reliées à son engagement soient prises à même les montants prévus aux prévisions budgétaires 2019 au budget administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15.3

---

MICRORÉSEAU D'HYDRO-QUÉBEC

Je rappelle aux maires que le bâtiment de la MRC avait été retenu pour faire partie d'un microréseau, projet d'Hydro-Québec et de la Ville de Lac-Mégantic. Je fais ensuite un résumé du projet qui consiste à emmagasiner de l'énergie pour assurer une certaine autonomie aux bâtiments branchés. J'informe ensuite les maires que des représentants d'Hydro-Québec sont venus rencontrer les membres du comité administratif pour valider l'intérêt de la MRC à poursuivre les démarches et faire partie du processus d'appel d'offres. Les maires du comité administratif ayant donné leur accord, j'annonce que des fournisseurs désireux de répondre à l'appel de projets sont venus visiter le bâtiment de la MRC la semaine dernière. J'explique ensuite en détail en quoi consiste le projet.

## 15.4

---

AUTORISATION – PROGRAMME DE SOINS PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE (TECHNIQUE AMBULANCIÈRE)2019-92APPUI, DEMANDE D'AUTORISATION – PROGRAMME DE SOINS PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE

ATTENDU QUE la MRC du Granit a été informée que le Cégep Beauce-Appalaches prévoyait demander une autorisation permanente, conjointement avec le Cégep de Sherbrooke, pour offrir le programme de Soins préhospitaliers d'urgence (181.A0) au Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE ce service permettrait aux étudiants d'avoir accès à une formation de proximité sans avoir à se diriger vers de grands centres ou vers d'autres régions;

ATTENDU QUE la population de la MRC est vieillissante et qu'elle présentait, en 2018, un taux de 24,6 % pour les 65 ans et plus et qu'elle atteindra un taux de 37 % d'ici 2036;

ATTENDU QUE ces futurs diplômés pourraient être un avantage à différents niveaux soit entre autres d'assurer la pérennité du centre d'études collégiales de Lac-Mégantic en plus de permettre à la MRC du Granit de pouvoir compter sur une main-d'œuvre locale pouvant répondre aux besoins de plus en plus grands;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie le Cégep Beauce-Appalaches dans sa demande auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'autoriser, conjointement avec le Cégep de Sherbrooke, le programme de Soins préhospitaliers d'urgence (181.A0) au Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15.5

---

RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT2019-93MOTION DE FÉLICITATIONS - RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT DE L'ANNÉE 2018

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit félicite l'équipe de travail qui a participé à l'élaboration du rapport annuel de la MRC du Granit pour l'année 2018, et ce, pour la qualité du contenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-94**

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel de la MRC du Granit pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------------------------

16.1

COMPTES À PAYER

**2019-95**

**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mars 2019	24 033,81 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE MARS 2019

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2019. Une question est posée en lien avec un élément.

16.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE

**2019-96**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à ce que soit modifié le dernier alinéa du point 6.4 Achat local.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le RÈGLEMENT NO 2019-08 DE GESTION CONTRACTUELLE tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

---

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ACHAT LOCAL

**2019-97**

**MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ACHAT LOCAL**

ATTENDU QUE la Politique d'achat local de la MRC du Granit fait référence, dans son contenu, à la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Politique de gestion contractuelle de la MRC du Granit a été remplacée par le règlement no 2019-08 de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter la modification à la Politique d'achat local;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la mise à jour de la Politique d'achat local et qu'elle soit adoptée tel que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DU TRÉSORIER – ÉLECTIONS 2017

**2019-98**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DU TRÉSORIER – ÉLECTIONS 2017**

ATTENDU QUE l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit le dépôt d'un rapport d'activités électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU QUE le rapport d'activités électorales de la MRC du Granit pour l'année 2018 a été déposé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le rapport d'activités électorales de la MRC du Granit pour l'année 2018.

QUE copie du rapport soit transmise au Directeur général des élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

**PROGRAMME DE SUBVENTION RÉNORÉGION, DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Ce point est reporté.

**17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**COGESAF :**

Il n'y a aucun développement.

**COBARIC :**

Il n'y a aucun développement.

**Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :**

Il n'y a aucun développement.

**Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :**

Il n'y a aucun développement.

**Table des MRC de l'Estrie :**

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

**Ressourcerie du Granit :**

L'Assemblée générale annuelle aura lieu en juin prochain.

**Centre universitaire des Appalaches :**

Il n'y a aucun développement.

**Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse**

J'explique aux maires que ce comité avait jadis été formé par la MRC du Granit et qu'il était régi par cette dernière. La SÉPAQ désirant relancer un comité formé de représentants des MRC faisant partie de la Réserve internationale du ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM), il y a donc lieu d'abolir celui de la MRC.

**Comité voie de contournement**

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic fait un résumé de quelques nouvelles en lien avec la voie de contournement ferroviaire.

**Comité 2025**

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic fait un résumé de la dernière rencontre.

**JULIE MORIN QUITTE LA RENCONTRE (il est 22 h 05)**



**18.0 PROJET ÉOLIEN**

18.1

**PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI**

J'informe les maires que le mois de mars a affiché un rendement de 26,2 % supérieur et des dépenses de 16 % inférieures à ce qui avait été budgété. Pertes de givres très faibles. L'EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 27 % au-dessus du budget.

**19.0 VARIA****Cannabis**

J'informe les maires que des sommes ont été versées à la fin du mois de mars par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour faire face à la légalisation du cannabis. J'ajoute que les montants calculés sur la base de 1,199 \$ pour 2019 et 1,20 \$ pour 2020 par habitant, ont été versés à la MRC et que les sommes qui ne seront pas utilisées d'ici les 2 prochaines années devront être retournées au Ministère. J'explique aux maires que le comité administratif fera une recommandation quant au fonctionnement pour l'utilisation des sommes. Je termine en informant les maires que la MRC fournira un modèle l'uniformisation de l'affichage sur le territoire.

**20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****2019-99****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 17 avril 2019 soit levée, il est 22 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 17 avril 2019, et ce pour les résolutions 2019-75, 2019-79, 2019-80, 2019-87, 2019-88, 2019-89, 2019-91 et 2019-95.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale